



DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DR)

N° 1000337612

Avis d'insolvabilité du créancier

pour

l'Agence du revenu du Canada

Date et heure de clôture : Le 16 juin, 2017 à 14 h (HAE)



1. AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

La réponse à la présente demande de renseignements (DR) ne constitue pas une condition préalable à la réception d'une demande de proposition (DDP) ou au droit d'y soumissionner. Toute DDP sera affichée dans le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG), communément appelé Achats et ventes (<https://achatsetventes.gc.ca/>).

Il ne faut pas interpréter la présente DR comme une demande de soumissions ou de propositions. Aucun contrat ni autre forme d'engagement ne sera conclu en fonction des réponses à la présente DR. Cette dernière n'est pas considérée comme une autorisation par l'Agence du revenu du Canada (ARC) d'entreprendre des travaux qui entraîneraient des coûts pour l'ARC.

Rien dans la présente DR ne sera considéré comme un engagement de l'ARC à présenter une DDP pour cette solution. L'ARC peut utiliser des renseignements non exclusifs donnés au cours de son examen ou dans la préparation de toute DDP officielle. L'ensemble des réponses seront conservées par l'ARC à titre confidentiel (sous réserve des lois fédérales applicables) et demeureront la propriété de l'ARC une fois reçues. L'ARC peut reproduire, photocopier ou transcrire la réponse et toute documentation à l'appui non exclusive pour l'objet de cet examen ou l'inclusion dans tout document de DDP qui en découle. Les entrepreneurs qui répondent à cette DR peuvent être invités à préciser leurs réponses aux questions fournies dans le présent document.

L'ARC ne sera liée à aucun passage inclus dans le présent document. L'ARC se réserve le droit de modifier en tout temps une partie ou la totalité des exigences si elle le juge nécessaire. L'ARC se réserve aussi le droit de réviser son approche en matière d'approvisionnement, si elle le juge approprié, que ce soit à partir des renseignements soumis en réponse à la présente DR ou pour toute autre raison qu'elle estime appropriée.

Les réponses à la présente DR ne seront pas utilisées aux fins de qualification préalable et ne pourront en aucun cas restreindre la participation aux futurs processus d'approvisionnement (p. ex., une DDP). Les réponses ne seront pas évaluées de façon officielle.

L'ARC ne remboursera aucune dépense engagée pour la préparation des réponses et la participation aux séances de présentation liées à la présente DR.

Les répondants doivent noter que cette liste de questions n'est pas exhaustive et ils sont priés de fournir tout renseignement supplémentaire qui pourrait être utile ou avantageux pour l'ARC.

2. RÉPONSES

Le fournisseur doit indiquer le nom, l'adresse électronique et le numéro de téléphone d'une personne-ressource dans sa réponse.

Les répondants doivent envoyer leurs réponses par courriel à Shawn Corbett, à l'adresse Shawn.Corbett@cra-arc.gc.ca, d'ici le 16 juin 2017, à 14 h, heure avancée de l'Est (HAE).

Même si les soumissions électroniques sont privilégiées, les répondants peuvent également présenter une copie papier de leur réponse à l'adresse suivante.

Agence du revenu du Canada
Unité de réception des soumissions
Centre de technologie d'Ottawa
Quai de réception
875, chemin Heron, Salle D-95
Ottawa (Ontario) K1A 1A2
N° de téléphone : 613-941-1618



L'Unité de réception des soumissions de l'ARC est ouverte du lundi au vendredi inclusivement, de 7 h 30 à 15 h 30, à l'exception des jours que le gouvernement fédéral observe comme un jour férié.

3. QUESTIONS

Toutes les questions concernant la présente DR doivent être soumises par courriel à shawn.corbett@cra-arc.gc.ca.

4. SÉANCES DE PRÉSENTATION

Les répondants à la présente DR peuvent être invités à participer à des séances de présentation individuelles avec des représentants de l'ARC. Ces séances permettraient aux répondants de présenter leurs réponses à la DR.

5. INTRODUCTION

Le but de la présente demande de renseignements est de recueillir de l'information sur les fournisseurs de l'industrie pouvant offrir une solution qui améliorerait les capacités actuelles de l'Agence pour ce qui est de l'insolvabilité des créanciers.

Le Projet d'avis d'insolvabilité des créanciers de l'ARC vise à trouver une solution qui permettrait d'accéder rapidement et efficacement aux données d'insolvabilité en vue d'améliorer le processus existant.

6. OBJECTIF

L'ARC a pour objectif d'améliorer son processus d'insolvabilité et d'être en mesure de soumettre une preuve de réclamation dans les trois jours suivant la date de réception d'un avis d'insolvabilité. Le Projet d'avis d'insolvabilité des créanciers permettra à l'ARC d'avoir accès aux données d'insolvabilité des créanciers, donnant ainsi lieu à une réduction des délais de traitement et à l'optimisation du flux de travail.

7. CONTEXTE

Chaque année, l'ARC reçoit des avis d'insolvabilité, des documents justificatifs et un dialogue fiduciaire par télécopieur ou par courriel chiffré. L'ARC doit réagir rapidement pour traiter un cas d'insolvabilité de manière à ne pas subir une perte à l'égard d'une réclamation. L'Agence étudie actuellement le processus d'insolvabilité et explore diverses options de modernisation en vue de simplifier l'ensemble du processus de traitement des cas d'insolvabilité.

**Questions posées par le fournisseur**

Renseignements généraux	
1	Décrivez comment votre solution répond à la norme du gouvernement du Canada, conformément à la <i>Loi sur les langues officielles</i> (accessible en cliquant sur l'hyperlien suivant : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/). Plus précisément, décrivez la façon dont votre solution permet d'ajouter la documentation et des fonctionnalités aux interfaces utilisateurs, en anglais et en français.
2	Décrivez comment votre solution répond à la norme du gouvernement du Canada, conformément à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> (accessible en cliquant sur l'hyperlien suivant : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-21/).
3	Décrivez deux exemples où votre solution a été mise en œuvre par un créancier important.
Questions relatives à l'octroi de licences	
4	Quels sont les modèles d'octroi de licences pour votre solution (p. ex., des licences relatives aux sites, des licences d'entreprise, des utilisateurs simultanés, des utilisateurs nommés et des modules ou base de données de tiers)? Type de services disponibles pour chaque modèle d'octroi de licences.
Déploiement et soutien technique	
5	Votre solution fournit-elle des données d'insolvabilité en tant que service aux créanciers? Si oui, décrivez ce à quoi ressemblerait une mise en œuvre typique de votre solution et la façon dont vous en réalisez la mise en œuvre dans les faits.
6	Décrivez tous les services offerts par des tiers qui sont requis pour procéder à la mise en œuvre et offrir du soutien technique.
7	Décrivez les services de maintenance et de soutien que vous offrez (p. ex., avant le déploiement, après le déploiement, conseils, soutien après les heures de bureau, et soutien sur appel 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24) ainsi que la façon dont vous les fournissez.
8.	En utilisant votre solution, quelle serait la durée minimale nécessaire pour transmettre des données d'insolvabilité à l'ARC? (En supposant qu'une connexion soit établie avec l'ARC.)
Questions fonctionnelles	
9	Votre service peut-il être adapté par un créancier? Si oui, veuillez indiquer comment.
10	Quel est le délai habituel entre la déclaration de l'insolvabilité et le moment où votre client est avisé, à titre de créancier?
11	Serons-nous en mesure d'effectuer le suivi d'une déclaration de l'insolvabilité durant tout son cycle de vie?
12	Quels autres produits ou services offrez-vous qui apportent un complément à votre solution?
13	Décrivez comment votre solution permet d'exercer un contrôle sur les rôles et l'accès. (P. ex., pour un administrateur ou pour un utilisateur régulier.)
14	Décrivez comment votre solution permet la traçabilité de l'accès des utilisateurs.
Questions techniques	
15	Décrivez les exigences minimales de votre solution en matière de matériel et de logiciels pour le créancier.
16	Décrivez la méthode utilisée par votre solution pour transférer et recevoir des données d'insolvabilité.
17	Votre solution offre-t-elle des fonctions d'alerte? Dans l'affirmative, décrivez-les.
Questions relatives à la configuration	
18	Décrivez les différents types d'interfaces qui permettraient à l'ARC de gérer les cas d'insolvabilité.
Questions relatives à l'intégration	
19	Décrivez comment l'ARC peut importer des renseignements sur l'insolvabilité, au besoin, pour les joindre à un système de cas d'insolvabilité existants à l'interne comme renseignements à l'appui?
Questions relatives au rendement et au réseau	
20	Énumérez et décrivez les restrictions relatives à la solution logicielle. (P. ex., la capacité de volume total, la taille des files d'attente de sortie et le format des documents.)
Capacités de requête, de rapport et d'analyse	
21	La solution fournit-elle des capacités d'établissement de rapports et de personnalisation? Décrivez comment.



22	Avez-vous des versions d'essai de votre solution qui sont à notre disposition pour évaluer?
----	---

Lexique des termes, sigles et acronymes

Terme, sigle ou acronyme	Description
ARC	Agence du revenu du Canada
GC	Gouvernement du Canada